



*Groupe de travail sur la simplification législative
du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols*

Mercredi 3 février 2016

Sous la présidence de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, s'est tenue la réunion inaugurale du groupe de travail du Sénat sur la simplification législative en matière de droit de l'urbanisme, de la construction et des sols. Le président du Sénat a souligné qu'il existait une forte attente en la matière des élus et des citoyens et que la simplification était une nécessité absolue pour renforcer la compétitivité de la France. Rappelant que, lors du congrès des maires de 2014, les élus locaux, questionnés sur leurs priorités, avaient pointé la complexité des normes dans les domaines de l'urbanisme et de la construction, il a fait valoir que le Sénat devait agir pour apporter des solutions concrètes à cette situation. Après avoir insisté sur le fait que le groupe de travail était composé de représentants de toutes les commissions concernées et travaillerait ainsi en étroite coopération avec elles, le Président du Sénat a relevé que le groupe de travail devrait se concentrer sur quelques axes de travail prioritaires pour aboutir avant l'été. Réaffirmant son soutien à l'initiative de Jean-Marie Bockel et Rémy Pointereau qui avait permis la création du groupe de travail, il a souhaité qu'un point intermédiaire sur l'état d'avancement de ses travaux puisse être réalisé au cours du mois de mai, avant le prochain congrès des maires.

Après avoir rappelé que le Président du Sénat avait souhaité en novembre 2014 investir la délégation aux collectivités territoriales d'une mission de simplification des normes applicables aux collectivités, Jean-Marie Bockel, président de la délégation, s'est félicité de la création, grâce à l'impulsion du président du Sénat, d'un groupe de travail transverse associant les commissions intéressées du Sénat, transversalité qui constitue un gage de succès pour aboutir à des propositions concrètes portées par le Sénat. Soulignant que la délégation ne ménagerait pas son appui au groupe de travail, il a souligné son caractère transpartisan qui permet des débats riches et constructifs.

Rémy Pointereau, président du groupe de travail, a rappelé que la délégation avait été à l'origine d'une proposition de loi constitutionnelle signifiant clairement la volonté sénatoriale d'encadrer le flux de textes et d'une résolution du Sénat relative à la simplification des normes réglementaires en matière d'urbanisme. S'agissant de la méthode du groupe de travail, il a insisté sur sa volonté d'associer les élus locaux pour identifier leurs problèmes concrets. Il a par ailleurs considéré que la simplification législative devait faire l'objet d'un travail commun et d'une action concertée au sein du Sénat, avec les commissions, mais aussi avec le gouvernement.

M. François Calvet, rapporteur du groupe de travail, a noté que l'objectif commun des membres du groupe serait de faciliter le travail que mènent collectivités et entreprises dans le développement des territoires et que la méthode de travail des rapporteurs reposerait donc avant tout sur l'écoute du terrain, au plus proche des acteurs économiques, politiques et des citoyens.

M. Marc Daunis, rapporteur du groupe de travail, a souligné que le droit de l'urbanisme, entendu au sens large, constituait un très important chantier pour la simplification législative et que le Sénat se devait de formuler des propositions pour réduire la durée et le coût de procédures qui paralysent les collectivités et les porteurs de projet. Il a relevé que le groupe devrait se doter d'une méthode de travail lui permettant d'éviter de se perdre dans un champ aussi vaste pour se concentrer sur des propositions prioritaires. Il a insisté sur la nécessité de stabiliser les règles de droit et pour que le groupe s'attelle à la question de l'impact de la jurisprudence qui peut être une source de blocage de nombreux projets.

Puis, lors d'un tour de table au cours duquel sont intervenus Philippe Mouiller, Françoise Gatel, Joël Labbé, Nelly Tocqueville, Caroline Cayeux, Eric Doligé, Vincent Eblé, Jean-Pierre Bosino, Christian Manable et Patricia Schillinger, ont été évoquées l'exigence d'offrir une plus grande lisibilité et stabilité des textes aux élus et de les sécuriser dans leur action au service du développement des territoires, l'importance de la prise en compte des spécificités des petites et moyennes communes, en particulier dans le monde rural, la nécessité de davantage faire confiance aux élus locaux, mais aussi d'assurer une correcte répartition des responsabilités dans les procédures de décision et d'engager une réflexion sur les obstacles de toute nature que doivent affronter les élus lors de la mise en œuvre des textes législatifs ou réglementaires. Les membres du groupe de travail ont par ailleurs noté l'importance de la question du contentieux de l'urbanisme.

En conclusion, le Président du Sénat a souligné à nouveau l'importance de la simplification pour le développement économique et que, pour aboutir rapidement à des solutions concrètes, le groupe devrait se concentrer sur quelques thèmes prioritaires. Il a également invité le groupe à engager un dialogue avec le gouvernement pour que les travaux menés soit les plus efficaces possibles. Il a donné rendez-vous aux membres du groupe pour un point d'étape au mois de mai, avant le Congrès des Maires.